

## **DELIBERATIONS EXAMINEES CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2025**

I/- Décisions modificatives n°01-2025 budget général et budget assainissement.

Il s'agit, d'inscrire, à la demande de la DGFIP des sommes comme « créances éteintes » article 6541 et « admissions en non- valeur » article 6542, pour ces dernières le conseil doit en approuver le principe.

II/- Correction de la délibération du 15/04/2025 n°07-022025 ayant pour objet les tarifs de la taxe de séjour applicables en 2026

III/- Création de la commission consultative d'élaboration (CCES) et de suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, (PLPDMA)

IV/- Tarif redevance assainissement pour les communes non équipées de compteurs applicable en 2026

V/- Transfert de la compétence eau fin de la procédure.

VI/- Plans de financements :

➤ Budget général

Acquisition de sondes de mesure pour les bornes d'emballage

Acquisition d'un camion de collecte des ordures ménagères

Mise en place de six points d'apport volontaire (modification de la délibération du 10/07/2024)

Communication :

Rapport de la chambre régionale des comptes : l'office national des forêts a saisi la CRC pour une facture jugée réglée en retard et malgré le mandatement a maintenu son action, ce qui a généré la production d'un rapport qui doit être présenté au conseil communautaire.

Modifications statuts du SYVADEC articles 05 et 08